

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-411

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118102-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2026-411

WeJOB / Mon service RH - Année 2026 - Subvention de fonctionnement pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'organisme

L'association WeJOB propose une offre répondant aux besoins du marché local sur le territoire en conseillant les entreprises sur leurs besoins RH, recrutement, formation et en accompagnant les citoyens dans leur projet professionnel ou leur recherche d'emploi. En 2025, WeJOB a porté plusieurs programmes Emploi, en partenariat avec les pouvoirs publics et de nombreux acteurs locaux.

L'association WeJOB développe des solutions innovantes au service de l'emploi, du recrutement et de la formation au travers de plusieurs programmes spécifiques, dont notamment :

- « Activ'Seniors » : accompagnement collectif des 50 ans et +,
- Accompagnement collectif « Cadres et Jeunes diplômés »,
- « MEM » (Métier et emploi c'est pour moi) : pour les personnes issues de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'association a d'abord développé sa démarche en faveur de l'emploi en privilégiant, dans un premier temps, l'action vers les demandeurs d'emploi. Sur le périmètre de Bordeaux Métropole, Mon Service RH propose désormais un service multicanal d'information et de conseils RH pour les TPE et PME. Mon Service RH a pour ambition d'agir sur l'emploi en facilitant la gestion des ressources humaines aux petites entreprises, tout en permettant ainsi aux dirigeants de se consacrer pleinement au développement de leur activité.

2. Bilan 2025

Mon Service RH montre une bonne notoriété et un intérêt important des entreprises, avec une augmentation du volume de demandes de 171% en 2 ans, depuis l'ouverture en 2023 :

- une moyenne de près de 5000 demandes d'information mensuelles à Mon Service RH, principalement en ligne,
- des demandes téléphoniques, tchat et courriels viennent compléter le besoin : elles portent généralement sur des mises en relation et des questions techniques.

En 2025, on constate une recrudescence des demandes sur des sujets liés à la gestion des contrats, même si le recrutement reste d'actualité, en lien avec l'évolution du marché du travail et l'offre :

- les sujets en lien avec l'administration et le temps de travail révèlent des ajustements nécessaires entre employeurs et salariés, dans un marché de l'emploi tendu, puis en décroissance ces derniers mois,
- les demandes en lien avec le recrutement restent élevées, malgré un retrait des embauches, en lien avec le déploiement de notre offre Mon Service Recrutement de Talents. En effet, le démarrage de Mon Service Recrutement de Talents a permis de développer la capacité d'inclusion de Mon Service RH et représente un levier intéressant pour l'emploi du

territoire : un engagement des entreprises sur plus de 70 offres d'ores et déjà et plus de 148 postes depuis début 2025, malgré une baisse de besoins constatée au 2e semestre.

3. Plan d'actions 2026

L'association WeJOB travaille au développement de POE (Préparation opérationnelle à l'emploi) sur des métiers en tension de Bordeaux Métropole, accessibles à des publics en inclusion, pour donner à chacun de nouvelles perspectives : menuiserie, comptabilité ou encore industrie (aéronautique, agroalimentaire ou autre) ... L'association a également travaillé à la création d'un *serious game* sur le recrutement inclusif, pour sensibiliser les joueurs (gérants de PME, managers, RH) à l'opportunité du recrutement inclusif en visualisant les solutions à chaque étape.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- comprendre les étapes d'un recrutement inclusif,
- identifier les freins à l'emploi rencontrés par des publics spécifiques,
- connaître les outils, solutions et bonnes pratiques favorisant l'inclusion.

Des webinaires et ateliers de formation auprès des entreprises sont proposés pour accompagner les entreprises vers l'inclusion : « Recruter efficacement sans Service RH dédié », « Evaluer un candidat sans se tromper ».

4. Budget prévisionnel et financement

L'association a déposé une demande d'aide à Bordeaux Métropole, n°2026-00314, d'un montant de 28 112€ sur un budget prévisionnel de 218 112€ pour son action spécifique. Il est proposé de soutenir la structure, pour la seconde année consécutive, à hauteur de 17 000€, en 2026.

Budget prévisionnel 2026 en €. Voir budget prévisionnel annexé à la convention	
Charges de personnel / budget de l'action	170 649€ / 218 112€ = 78.24%
% de participation de BM / Budget de l'action	28 112€ / 218 112€ = 12,89%
% de participation des autres financeurs / Budget de l'action.	DDETS 30 000€ = 13,75% Conseil régional : 120 000€ = 55%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le règlement UE n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 15 décembre 2023,

VU la déclaration de l'entreprise relative à la liste et aux montants de toutes les aides dont elle a bénéficié ou qu'elle a demandées mais pas encore reçues, au cours des trois dernières années, au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 et le non-dépassement du plafond,

VU la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 telle que modifiée par avenant n°2 signé le 03/03/2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L5217-2

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,

VU la demande d'aide n°2026-00314 formulée par l'association WeJOB en juillet 2025 pour l'exercice 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de reconduction du partenariat initié, présente un intérêt pour le développement économique de la métropole et ses entreprises,

CONSIDERANT le dépassement du seuil de 23 000 € annuel de subvention de

fonctionnement octroyée par Bordeaux Métropole à l'organisme bénéficiaire, induisant une autorisation de la subvention par le Conseil et la rédaction d'une convention,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention plafonnée à 17 000 €, au titre du règlement de minimis 2023/2831, au bénéfice de l'association WeJOB pour l'exercice 2026,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2026, au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour :	103
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	1 (M. Olivier ESCOTS)

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--